

# GEPL - Critérium Jeunes Chevaux 2017

## 1. GENERALITES

- 1.1 Des épreuves réservées aux chevaux de 4 ans , 5 ans et 6 ans sont organisées au sein du GEPL dans un but promotionnel et éducatif .
- 1.2 Ces épreuves Jeunes Chevaux ne peuvent être organisées que lors de C3A et sur des pistes de grandeur suffisante.
- 1.3 Un Critérium GEPL des Jeunes Chevaux de 4 ans, 5 ans et 6 ans est organisé par le GEPL ; il est composé de 5 épreuves, attribuées par la CTO en accord avec les organisateurs de C3A ayant lieu avant fin juillet .
- 1.4 Un classement établi au plus tard le 1<sup>er</sup> août désignera le Vainqueur du Critérium des chevaux de 4 ans , des chevaux de 5 ans et des chevaux de 6 ans.

## 2. PARTICIPANTS

### 2.1 Chevaux

- 2.1.1 Tous les Jeunes Chevaux participant aux épreuves organisées par le GEPL doivent être immatriculés auprès de la FRBSE.
- 2.1.2 Le Critérium des Jeunes Chevaux du GEPL est ouvert aux chevaux inscrits à la naissance dans un studbook et munis d'une micro-puce .
- 2.1.3 Des contrôles puces et vaccinations seront effectués à l'entrée de la piste .
- 2.1.4 Les harnachements sont règlementés par le « règlement national de saut d'obstacle » de la FRBSE ( art 3.6.2 ) et par le règlement FEI de CSO ( art 257 ) .

### 2.2 CavaliERS

- 2.2.1 Dans toutes les épreuves Jeunes Chevaux , les licences J03 à J16 sont autorisées.
- 2.2.2 Le Critérium est réservé aux cavaliers détenteurs d'une licence de choix GEPL, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV.
- 2.2.3 Lors d'une même épreuve , un cavalier ne peut monter plus de 3 chevaux dans le classement .

### **3. EPREUVES**

#### **3.1 Types et hauteurs d'épreuves**

- 4 ans : Barème A sans Barrage ( FEI 238.1.1 ) ou au temps idéal  
10 à 12 obstacles maximum dans un long temps accordé .  
Hauteurs : jusqu'au 15/06 Manche 1 : 90cm après le 15/06 Manche 4 : 100cm  
Manche 2 : 95cm Manche 5 : 105cm  
Manche 3 : 100cm
- 5 ans : Barème A sans barrage ( FEI 238.1.1 ) ou au temps idéal  
10 à 12 obstacles maximum dans un long temps accordé .  
Hauteurs : jusqu'au 15/06 Manche 1 : 105cm après le 15/06 Manche 4 : 115cm  
Manche 2 : 110cm Manche 5 : 120cm  
Manche 3 : 115cm
- 6 ans : Barème A 2 phases ( art 274.5.3 ) avec 9 obstacles en 1<sup>ère</sup> phase  
Hauteurs : jusqu'au 15/06 Manche 1 : 120cm après le 15/06 Manche 4 : 125\*cm  
Manche 2 : 125cm Manche 5 : 125\*cm  
Manche 3 : 125cm

#### **3.2 Pénalités**

Pour les épreuves Jeunes Chevaux de 4 et 5 ans , élimination à la 3<sup>ème</sup> désobéissance ( FRBSE – CSO Annexe II , II.13 ) ; la 2<sup>ème</sup> désobéissance est pénalisée de 4 points .

#### **3.3 Combinaisons**

Dans toutes les catégories , les combinaisons d'obstacles sont autorisées sauf dans les épreuves de 4 ans organisées avant le mois de juin ( FRBSE CSO art 6.4.2 ) .

#### **3.4 Compte à rebours**

Uniquement pour les épreuves réservées aux chevaux de 4 et 5 ans, le compte à rebours est porté à 60 secondes.

### **4. INSCRIPTIONS et PRIX**

#### **4.1 Inscriptions**

- Pour les épreuves de 4 , 5 et 6 ans , un montant de 10€ par épreuve est fixé ( tarif Equibel )

#### **4.2 Prix**

- Pour les épreuves de 4 ,5 et 6 ans , aucun prix ne sera distribué ; les chevaux ayant réalisé un parcours sans faute et dans le temps recevront un flot.

## **5. PARTICIPATION et ATTRIBUTION DES POINTS**

5.1 Les points sont attribués au cheval , pour autant qu'il soit monté par un cavalier détenteur d'une licence de choix GEPL, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV.

Minimum 3 épreuves obligatoires , les 5 meilleurs résultats sont pris en compte.

### **5.2 Points attribués**

- Le 1<sup>er</sup> reçoit un nombre de points égal à la hauteur de l'épreuve en cm  
en 4 ans : 90pts ( M1 ) - 95pts ( M2 ) -100pts ( M3 et 4 ) ou 105pts ( M5 )  
en 5 ans : 105pts ( M1 ) -110pts ( M2 ) -115pts ( M3 et 4 ) ou 120pts ( M5 )  
en 6 ans : 120pts ( M1 ) -125pts ( M2,3,4 et 5 )
- Le 2<sup>ème</sup> reçoit 2pts de moins que le 1er, le 3<sup>ème</sup> reçoit 3pts de moins que le 1er...etc..  
Éliminés ou Abandons = 0

## **6. QUALIFICATIONS pour le CHAMPIONNAT DE BELGIQUE**

- 6.1 Le vainqueur du Critérium GEPL des Jeunes Chevaux de 4 ans , celui des 5 ans et celui des 6 ans seront ceux qui totaliseront le plus grand nombre de points au 1<sup>er</sup> août .
- 6.2 Ils recevront chacun une WILD CARD leur donnant accès au Championnat de Belgique des Jeunes Chevaux de leurs catégories d'âge respectives .
- 6.3 Ils devront être inscrits par leurs responsables dans les délais et selon les modalités prévues par le règlement du Championnat de Belgique des Jeunes Chevaux.
- 6.4 Le secrétariat du GEPL confirmera le nom des chevaux ( et de leurs cavaliers ) ainsi qualifiés dans chacune des catégories d'âge auprès du secrétariat de la LEWB.

## **7. PRIX**

En fin de saison , les vainqueurs GEPL des chevaux de 4 ans , des chevaux de 5 ans et des chevaux de 6 ans seront mis à l'honneur lors de la soirée de gala du GEPL.